

Strasbourg, 1 décembre 2023

CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE)

24^e réunion plénière

29 novembre - 1 décembre 2023

Salle 11, bâtiment principal (Palais)

Strasbourg

RAPPORT ABRÉGÉ DE LA RÉUNION

A. AVANT-PROPOS

1. Le Conseil consultatif de juges européens (CCJE) a tenu sa 24^e réunion plénière du 29 novembre au 1 décembre 2023 à Strasbourg. Elle était présidée par Mme Anke Eilers (Allemagne), Présidente du CCJE. L'ordre du jour est annexé au présent rapport.

B. POINTS SOUMIS AU COMITE DES MINISTRES POUR DECISION

2. Le CCJE invite le Comité des Ministres :
 - a. de prendre note de l'Avis n° 26 (2023) intitulé « Aller de l'avant : l'utilisation de la technologie d'assistance dans le système judiciaire » qui sera transmis aux autorités compétentes des Etats membres tout en encourageant sa traduction dans les langues appropriées si nécessaire, ainsi qu'aux organes compétents du Conseil de l'Europe, afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs travaux ;
 - b. de prendre note de ce rapport dans son ensemble.

C. LISTE DES POINTS EXAMINÉS ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CCJE

Le CCJE

3. **adopte** son Avis n° 26 (2023) intitulé « Aller de l'avant : l'utilisation de la technologie d'assistance dans le système judiciaire » , sous réserve d'éventuelles modifications rédactionnelles par son Bureau, qui a été chargé d'apporter ces modifications, le cas échéant, et d'assurer la cohérence entre les versions anglaise et française ;
4. **décide** de le soumettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note et invite les Etats membres à en assurer la diffusion la plus large possible auprès des décideurs et des professionnels de la justice, y compris sa traduction si nécessaire ;
5. **adopte** l'étude thématique sur les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 et leur effet sur l'administration de la justice, sous réserve d'éventuelles modifications rédactionnelles par le Secrétariat, qui a été chargé d'apporter ces modifications, le cas échéant, et d'assurer la cohérence entre les versions anglaise et française ;
6. **se félicite** du Rapport 2023 de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur la situation de la démocratie, des droits humains et de l'état de droit en Europe où les travaux du CCJE et notamment l'Avis n° 24 (2021) du CCJE sur l'évolution des Conseils de la Justice et leur rôle dans des systèmes judiciaires indépendants et impartiaux, et l'Avis n° 25 (2022) sur la liberté d'expression des juges ont été mentionnés ;
7. **souligne** que le CCJE a poursuivi ses travaux en 2023 conformément aux priorités du Cadre stratégique du Conseil de l'Europe, en particulier la priorité n° 6, sur l'indépendance, l'efficacité et la résilience des systèmes judiciaires dans les États membres qui est une priorité transversale pour le mandat et les activités du CCJE ;
8. **note en outre** que l'Avis n° 26 (2023) intitulé " Aller de l'avant : l'utilisation de la technologie d'assistance dans le système judiciaire " répond également à la priorité n° 6 du Cadre stratégique puisqu'il se concentre sur l'utilisation des technologies pour améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires tout en sauvegardant l'indépendance des juges ; **rappelle** également que plusieurs autres priorités du Cadre stratégique sont également directement pertinentes pour le mandat et les travaux du CCJE ;
9. **prend note** à cet égard du mandat du CCJE pour 2024-2027, et du fait qu'il souligne le rôle continu du CCJE dans l'élaboration et la promotion de normes essentielles en matière d'indépendance et d'impartialité judiciaires ;
10. **accueille** favorablement les informations fournies par la Présidente du CCJE sur sa participation à la 10^e Réunion annuelle de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe avec les chefs des organes de suivi et de consultation, qui s'est tenue à Strasbourg le 17 janvier 2023, au cours de laquelle elle a souligné l'importance d'un pouvoir judiciaire indépendant dans les Etats membres, et a mis l'accent notamment sur l'interdépendance entre la culture démocratique et la culture juridique, ainsi que sur la contribution du CCJE au développement de la culture juridique ;

11. **se félicite** également des informations fournies par la Présidente du CCJE sur son échange de vues avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 27 septembre 2023, au cours duquel elle a souligné plusieurs Avis clés du CCJE et son rôle institutionnel important au sein du Conseil de l'Europe. Les Délégués des Ministres ont salué le travail du CCJE comme une contribution importante aux activités de l'Organisation concernant le pouvoir judiciaire et notamment son indépendance et son impartialité ;
12. **prend note** des informations fournies par les membres du CCJE concernant les réformes progressives entreprises dans leurs systèmes judiciaires respectifs, ainsi que dans le domaine de la législation sur la procédure pénale et civile, et **se félicite** de l'utilisation croissante des normes du CCJE dans ce processus ;
13. **prend note** des informations fournies par le Secrétariat soulignant l'importance des travaux du CCJE dans le contexte global du Conseil de l'Europe, tel que reflété dans le Rapport de la Secrétaire Générale susmentionné, et des principes démocratiques de Reykjavik adoptés lors du 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, Islande, 16-17 mai 2023), qui soulignent l'engagement des États membres à assurer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;
14. **se félicite** de la poursuite d'une coopération étroite entre le CCJE et d'autres organes et institutions du Conseil de l'Europe, et notamment avec la Commission de Venise, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) ; **note** à cet égard l'utilisation continue des normes de la Commission de Venise dans les Avis du CCJE et d'autres documents, ainsi que l'utilisation par la Commission de Venise des normes et recommandations du CCJE ; **note** également que la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) continue de se référer aux Avis du CCJE dans ses arrêts ;
15. **rappelle** également qu'il reste à la disposition du Comité des Ministres et d'autres organes du Conseil de l'Europe (notamment la Secrétaire Générale et l'Assemblée parlementaire) ainsi que des membres et observateurs du CCJE pour préparer des avis et d'autres textes concernant la situation spécifique des juges dans un Etat membre donné ;
16. **charge**, à cet égard, le Bureau du CCJE de préparer, d'adopter et de publier de tels avis et autres textes concernant la situation spécifique des juges dans un Etat membre donné ;
17. **décide** d'axer son Avis 2024 sur la responsabilité disciplinaire des juges, tout en gardant à l'esprit les thèmes de la diversité des systèmes judiciaires et du rôle des cours constitutionnelles comme sujets potentiels pour de futurs Avis du CCJE, et **charge** son Bureau et le Groupe de travail de 2024 de préparer un projet d'Avis sur ce thème pour adoption lors de sa 25^e réunion plénière en 2024 ;
18. **décide** également de confier au Bureau du CCJE l'organisation d'une étude thématique du CCJE sur la diversité dans les systèmes judiciaires, qui pourrait servir de base et fournir des informations de fond pour un éventuel futur Avis contenant des normes et recommandations pertinentes sur ce sujet ;

19. **élit** Leonie Reynolds (Irlande) en tant que Présidente et José Igreja Matos (Portugal) en tant que Vice-Président pour 2024 ; **remercie** Anke Eilers (Allemagne) et Leonie Reynolds (Irlande) pour leur travail et leurs contributions importantes respectivement en tant que Présidente et Vice-Présidente du CCJE en 2023 ;
20. **élit** Canòlic Mingorance Cairat (Andorre) et Wiggo Storhaug Larssen (Norvège) en tant que membres du Bureau du CCJE pour 2024-2025 ; **remercié** Duro Sessa (Croatie) et Kim Lewison (Royaume-Uni) pour leur travail et leurs contributions importantes en tant que membres du Bureau du CCJE en 2022-2023 ;
21. **élit** Yvonne Summer et Markus Thoma (Autriche), Duro Sessa (Croatie), Valéry Turcey (France), Anke Eilers (Allemagne), Valeria Piccone (Italie), Marc De Werd (Pays-Bas), Nina Betetto (Slovénie), Viktor Gorodovenko (Ukraine) et Kim Lewison (Royaume-Uni) en tant que membres du Groupe de travail chargé de préparer le projet d'Avis 2024 à soumettre à la 25^e réunion plénière du CCJE, et Jasmina Ćosić Dedović (Bosnie-Herzégovine), Ketevan Tsintsadze (Géorgie), Aida Popa (Roumanie), Björn Linden (Suède) et Manuel Fernández-Lomana García (Espagne) en tant que membres suppléants ;
22. **désigne** Mirjana Popović (Monténégro) comme Rapporteuse pour l'égalité des genres pour 2024 ;
23. **décide** de tenir sa 25^e réunion plénière à Strasbourg du 4 au 6 décembre 2024 ;
24. **décide** de tenir les 46^e et 47^e réunions du Groupe de travail du 3 au 5 avril 2024 et du 3 au 5 juillet 2024, respectivement.